



**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**Ministère des Technologies de la Communication**



**MTC/AC.CA.TT.02/2021**

**TERMES DE REFERENCES**  
**POUR LE CHOIX D'UN ADMINISTRATEUR**  
**REPRESENTANT L'ETAT**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE**  
**NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS**

Conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2020-422 du 14 juillet 2020 portant dispositions particulières à la Société Nationale des Télécommunications et de l'arrêté du ministre des technologies de la communication du 23 octobre 2020 fixant les critères de choix, d'évaluation de la performance des administrateurs représentant l'Etat au conseil d'administration de la Société Nationale des Télécommunications et de leur révocation tel que complété par l'arrêté de 12 février 2021, le Ministère des Technologies de la Communication se propose de choisir par voie d'appel à candidature, parmi les personnalités de nationalité tunisienne reconnues par leur intégrité et leur compétence, des administrateurs représentant l'Etat dans le Conseil d'Administration de la Société Nationale des Télécommunications, dont l'administrateur à proposer au poste de Président Directeur Général.

## **I- Obligations à la charge de l'administrateur**

Les administrateurs représentant l'Etat au conseil d'administration de Tunisie Telecom, sont soumis à toutes les obligations générales incombant aux administrateurs prévus par la législation en vigueur, et notamment les suivantes :

- Assister et se tenir au courant des travaux du conseil d'administration et des comités qui en sont issus.
- Se conformer à l'obligation de diligence quant à l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées pour toutes les questions qui lui sont soumises.
- Contribuer activement à la fixation de la stratégie de la société et de ses principaux objectifs ainsi qu'au suivi de sa mise en œuvre.
- Veiller à ce que les actes de gestion sont conformes à la politique fixée par le Conseil.
- Étudier et suivre les rapports de contrôle et d'audit internes et externes et s'assurer de la bonne application des principes et des recommandations issues des systèmes de contrôle,
- Emettre un avis sur la stratégie d'identification, de mesure et de contrôle des risques et vérifier la capacité de la société à les assimiler et à les maîtriser.
- Participer à la discussion et à la prise des décisions concernant les contrats et les engagements relevant de la compétence du conseil, tels les achats, les partenariats techniques et commerciaux ...
- Participer à la prise des décisions relatives aux politiques et clauses d'arbitrage, ainsi qu'aux accords de conciliation visant à résoudre les différends, conformément à la législation en vigueur et aux Statuts de la Société.
- Suivre les décisions prises par le conseil d'administration notamment en matière de nomination, recrutement et rémunération des dirigeants, et la vérification de sa mise en œuvre.
- Demander à la direction générale tout rapport relatif à la mise en œuvre et l'évaluation des décisions ayant trait à la gestion des ressources humaines de la société et notamment les décisions de recrutement et de rémunération prises par le conseil d'administration.
- Etudier les projets de budget et les états financiers, préparer un rapport à leur sujet et en assurer le suivi.
- Remplir un formulaire d'auto-évaluation chaque fin d'année, suivant un modèle préétabli,
- Présenter un rapport annuel décrivant la qualité de la gouvernance de la société, sa situation financière et l'évolution des indicateurs de performance consignés dans le contrat programme et ses propositions et remarques le cas échéant.
- Surveiller la performance de la direction générale et mesurer le niveau d'atteinte des objectifs de l'entreprise.
- Contribuer au développement des règles de gouvernance spécifiques à la société inspirées des bonnes pratiques et contrôler la conformité de la direction générale à ces règles.

- Veiller au respect des droits et obligations des actionnaires prévus par les Statuts de la société et la convention des actionnaires.

Les administrateurs sont soumis, dans l'exercice de leurs fonctions, aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la lutte contre la corruption et aux conflits d'intérêts.

Les administrateurs sont tenus au respect du secret professionnel et de ne pas utiliser les informations dont ils ont eu connaissance à des fins autres que celles qu'exigent l'exécution des missions qui leurs sont confiées même après que leur qualité ait pris fin, à l'exception des cas autorisés par la loi et sous peine des sanctions prévues par l'article 254 du Code pénal.

La démission d'un membre du conseil d'administration de la Société Nationale des Télécommunications ne doit pas être décidée de mauvaise foi, à contretemps, ou pour échapper aux difficultés que connaît la société. Dans ces cas, l'administrateur assume la responsabilité des dommages résultant directement de sa démission.

## **II- Missions de l'administrateur désigné Président Directeur Général de la Société Nationale des Télécommunications :**

Pendant son mandat, le Président Directeur Général de la Société Nationale des Télécommunications s'acquitte de la totalité de ses fonctions conformément aux textes en vigueur.

Le Président Directeur Général de la Société Nationale des Télécommunications aura pour mission minimale de :

1. Elaborer la stratégie de l'entreprise et de piloter sa mise en œuvre opérationnelle.
2. Diriger et motiver les 6100 collaborateurs qui constituent le facteur majeur de la réussite et l'un des principaux piliers de la compétitivité et du développement de l'entreprise.
3. Coopérer et coordonner d'une manière efficace avec les principaux partenaires stratégiques, économiques et technologiques du groupe.
4. Impulser et suivre quotidiennement les activités de l'entreprise dans le domaine commercial, technique, ...
5. Assurer une meilleure performance financière (Revenue, OPEX, EBITDA, CAPEX, etc) et appliquer une bonne démarche pour la réduction des dettes.
6. Assurer une bonne relation avec le régulateur et les principaux acteurs du marché : fournisseurs de services, autres opérateurs, etc.
7. Améliorer la qualité des prestations et optimiser le fonctionnement du groupe par la digitalisation des processus métier et des services offerts.
8. Assurer un meilleur développement technologique de l'infrastructure et des services offerts : développement de l'infrastructure fixe (B2C et B2B), extension du 4G, introduction du 5G, introduction du mobile-ID pour les citoyens, développement du paiement via le mobile, migration vers IPv6, etc

## **III- LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE :**

Les candidats, au poste d'administrateur représentant l'Etat, doivent satisfaire les conditions minimales ci-après.

### **1. CONDITIONS LEGALES ET AUTRES**

Le candidat au poste d'administrateur représentant l'Etat doit satisfaire impérativement les conditions suivantes :

- a- La nationalité tunisienne.
- b- L'intégrité et la réputation.
- c- Ne doit pas être privé de ses droits civils.
- d- Ne doit pas être parmi les cas énoncés par l'article 193 du Code des sociétés commerciales, à savoir :
  - Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
  - Les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
  - Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- e- Ne doit pas être interdit par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration.

## **2. CONDITIONS SE RAPPORTANT AUX CONFLITS D'INTERETS**

Le candidat au poste d'administrateur représentant l'Etat doit aussi remplir les conditions ci-après :

- a- Ne doit pas être en situation de conflit d'intérêts au sens de la loi n°2018-46 du 1 aout 2018 relative à la déclaration du patrimoine et d'intérêts, et à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts.
- b- Ne doit pas être actionnaire ou associé, directement ou indirectement, d'une société cliente, fournisseur ou prestataire des services pour Tunisie Telecom.
- c- Ne doit pas être membre de conseil d'Administration d'une autre société.
- d- Ne pas être administrateur, directeur général, gérant ou salarié d'une société privée ayant des liens avec Tunisie télécom.
- e- Ne doit pas avoir des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec Tunisie Telecom ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec Tunisie Telecom.
- f- Jamais occupé un poste politique auparavant.
- g- Ne doit pas être membre dirigeant d'un parti politique à l'échelle nationale, régionale ou locale.

## **3. CONDITIONS LIEES A LA COMPETENCE**

Le candidat doit justifier les qualifications générales suivantes :

- Avoir un diplôme universitaire d'un niveau minimum bac+4 (tout diplôme supérieur sera bonifié),
- Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans comme gestionnaire ou d'au moins 3 ans comme dirigeant, et ce dans le secteur public ou privé et dans des domaines liés à la gestion d'entreprises et/ ou à l'activité de la société.
- Le candidat pour le poste du Président Directeur Général de la Société Nationale des Télécommunications doit justifier d'une expérience au minimum de 15 ans dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication.

En outre, le candidat doit avoir les qualifications et l'expertise requises pour accomplir convenablement sa mission. À cet égard Il doit justifier d'une compétence et des capacités confirmées dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :

- Economie et/ ou Finances

- Audit et Comptabilité privée
- Etude, conduite et évaluation des projets/ conduite de changement
- Conception et mise en œuvre des Stratégies
- Gestion des risques
- Assainissement et Restructuration des entreprises.
- Gestion Commerciale et positionnement
- Gestion des ressources humaines
- Administration publique et droit des affaires.

#### **IV- DEPOT ET DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature doit parvenir, au Ministère des Technologies de la Communication, exclusivement par voie électronique via une plateforme dédiée accessible à travers le lien suivant : <https://choix.conseiltn.tn>

##### **Modalités de participation :**

Le candidat dépose sa candidature en suivant ces étapes :

- 1- Se connecter sur la plateforme via le lien : <https://choix.conseiltn.tn>
- 2- Vérifier s'il est éligible au poste d'administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de Tunisie Telecom en consultant le bandeau « Termes de Références » en page d'accueil de la plateforme,
- 3- S'il est éligible le candidat doit créer un compte personnel pour accéder à la plateforme de candidature en ligne,
- 4- Une fois sur la plateforme le candidat doit :
  - 4.1- Remplir les champs du formulaire (modèles en annexe 1 et 2),
  - 4.2- Télécharger le modèle du CV (modèle en annexe 3), le remplir pour le déposer sur la plateforme,
  - 4.3- Déposer les pièces suivantes :
    - Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil et le comité auquel il désire participer.
    - Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée (modèle en annexe 4).
    - Une copie de la Carte d'Identité Nationale ou du Passeport.
    - Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat mentionnés au CV (Diplômes universitaires obtenus, les justificatifs de l'expérience professionnelle d'au moins 5 ans comme gestionnaire ou d'au moins 3 ans comme dirigeant dans le secteur public ou privé dans les domaines liés à la gestion d'entreprises et/ ou à l'activité de la société et les justificatifs de toute les formations et stages, l'expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans le domaine des technologies de l'information et de la communication).
    - Les documents justifiants, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre d'un ou de plusieurs Conseils d'Administration et de membre d'un ou de plusieurs comités rattachés aux conseils d'administration.
    - Un document détaillé présentant le projet du candidat pour le développement et la réforme du groupe "TUNISIE TELECOM" et pour bien assurer les principales missions.
  - 4.4- Cocher la case « je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis »
  - 4.5- Cliquer sur « Déposer ma candidature »,
 

**Important :**  
**Lorsque vous cliquez sur le bouton " Déposer ma candidature " , vous indiquez que vous connaissez les conditions générales Politique de confidentialité (annexe 5) ,vous acceptez volontairement les termes et conditions fournis.**
  - 4.6- Télécharger le reçu de dépôt de la candidature.

La commission interne chargée du choix des administrateurs représentant l'Etat au conseil d'administration de la Société Nationale des Télécommunications peut le cas échéant, demander un complément d'information et/ou des documents manquants, et ce, par e-mail [secretariat.catt@etunisia.tn](mailto:secretariat.catt@etunisia.tn) à retourner dans un délai de 3 jour ouvrable à partir de la notification de la demande de compléments.

La candidature est libre, cependant les candidats demeurent engagés par leur participation jusqu'à leur notification de la suite réservée à leur candidature au vu du résultat final.

La commission interne n'a pas l'obligation de donner les motifs de sa décision et les candidats non retenus ne peuvent pas s'opposer au résultat final.

#### **V- RENONCIATION :**

Le processus de choix des administrateurs représentant l'Etat au conseil d'administration de Tunisie Telecom pourra être, notamment en cas de force majeure, suspendu ou annulé par la commission interne qui informera tous les candidats, sans obligation d'indiquer les raisons de sa décision et ces derniers ne pourront prétendre à aucune indemnité sous aucune forme, et ce pour quelque motif que ce soit.

## ANNEXE 1

### CONDITIONS MINIMALES D'ELIGIBILITE

#### 1- CONDITIONS LEGALES ET AUTRES :

CRITERES	OUI	NON
1. Le candidat est-il privé de ses droits civils ?	..... (*)	
2. Le candidat est-il failli non réhabilité ?	..... (*)	
3. Le candidat est-il incapable ?	..... (*)	
4. Le candidat est-il condamné à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ?	..... (*)	
5. Le candidat est-il condamné pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ?	..... (*)	
6. Le candidat est-il une personne qui en raison de sa charge ne peut exercer le commerce ?	..... (*)	
7. Le candidat a-t-il été administrateur ou gérant de sociétés en état de faillite ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de dépôt de bilan ou de cessation d'activité ?	..... (*)	
8. Le candidat est-il en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale ?	..... (*)	
9. Le candidat est-il interdit par une disposition légale ou réglementaire particulière, de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration ?	..... (*)	

(\*) La réponse par OUI est éliminatoire.

#### 2- CONDITIONS SE RAPPORTANT AUX CONFLITS D'INTERETS :

CRITERES	OUI	NON
1. Le candidat est-il en situation de conflit d'intérêts au sens de la loi relative à la déclaration du patrimoine et d'intérêts, et à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts ?	..... (*)	
2. Le candidat est-il actionnaire ou associé, directement ou indirectement, d'une société cliente, fournisseuse ou prestataire des services significatifs pour « Tunisie Telecom » à laquelle il postule ?	..... (*)	
3. Le candidat est-il membre de conseil d'Administration d'une autre société ?	..... (*) ..... (**)	
4. Le candidat est administrateur, directeur général, gérant ou salarié d'une société privée ayant des liens avec Tunisie Telecom ?	..... (*)	
5. Le candidat a ou avait des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec Tunisie Telecom ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec Tunisie Telecom	..... (*)	
6. Le candidat a occupé un poste politique auparavant ?	..... (*)	
7. Le candidat est-il un membre dirigeant d'un parti politique à l'échelle nationale, régionale ou locale ?	..... (*)	

(\*) La réponse par OUI est éliminatoire.

(\*\*) Si la réponse par OUI, le candidat doit s'engager de ne pas l'être une fois désigné.

### 3- CONDITIONS LIEES A LA COMPETENCE :

CRITERES	OUI	NON
1. Le candidat a-t-il un diplôme universitaire d'un niveau minimum bac+4 ?		..... (*)
2. Le candidat jouit-il d'une l'expérience professionnelle d'au moins 5 ans comme gestionnaire ou d'au moins 3 ans comme dirigeant dans le secteur public ou privé dans les domaines liés à la gestion d'entreprises et/ ou à l'activité de la société ?		..... (*)
3. Le candidat jouit-il d'une expérience au minimum de 15 ans dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication ?		..... (**)

(\*) La réponse par NON est éliminatoire.

(\*\*) La réponse par NON est éliminatoire pour la candidature au poste de Président Directeur Général.

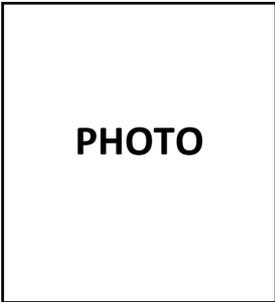
**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis**

**ANNEXE 2**  
**FICHE SIGNALETIQUE**

<b>Nom et Prénom</b>	.....	
<b>N° CIN / Passeport</b>	.....	Du .....
<b>Adresse complète avec code postal</b>	..... .....	
<b>Numéro de Tel Fixe</b>	.....	
<b>Numéro de Tel Mobile</b>	.....	
<b>E-mail officiel</b>	.....@.....	
<b>Profession/Qualité</b>	.....	
<b>Expérience Professionnelle</b>	.....	
<b>Formation Académique et diplômes obtenus</b>	.....	
<b>Autres informations</b>	.....	
<b>Membre d'autres Conseils d'Administration</b>	Oui /      / Non /      /      Si Oui Nombre : .....	

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis**

**ANNEXE 3  
CURRICULUM VITAE**



**ETAT CIVIL**

**Nom :**

**Prénom :**

**Date de Naissance :**

**Lieu et Pays de Naissance :**

**Nationalité :**

**Situation de famille :**

<b>Adresse actuelle</b> ..... .....
<b>Téléphone fixe:</b> .....
<b>Téléphone Mobile:</b> .....

**EDUCATION**

Cursus d'éducation à partir du diplôme d'accès à l'enseignement supérieur

<b>TYPE</b>	<b>De..... à.....</b>	<b>Etablissement / Lieux</b>	<b>Observations (distinctions thèses, etc)</b>

**FORMATION**

Formations (stages, sessions de perfectionnement, etc.)

<b>TYPE</b>	<b>Année</b>	<b>Etablissement / Lieux</b>	<b>Observations</b>

## **EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

Emplois occupés (du plus récent au plus ancien)

<b>EMPLOYEUR</b>	<b>Lieux</b>	<b>Fonctions</b>	<b>De ..... à.....</b>

## **AUTRES RESPONSABILITES**

(Membre de conseils d'administration, PDG, DG...)

<b>STRUCTURE</b>	<b>Nature de la responsabilité</b>	<b>Période</b>

## **LES EMPLOIS SIGNIFICATIFS DE MON CURSUS, LA SPECIFICITE DE L'ACTIVITE DEPLOYEE (LE POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE, LE NOMBRE DE COLLABORATEURS, ETC.).**

- Organisme
- Emploi occupé
  
- Organisme
- Emploi occupé
  
- Organisme
- Emploi occupé

**Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont vraies, sincères et complètes.**

**SIGNATURE**

**ANNEXE 4**  
**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné (e) ..... CIN n°.....,  
délivrée le ..... à ..... Faisant élection de  
domicile au .....  
candidat(e) au poste d'Administrateur représentant l'Etat dans le conseil  
d'administration de la Société Nationale des Télécommunications « Tunisie Telecom »,  
déclare formellement sur l'honneur de :

- Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par l'article 193 du Code des sociétés commerciales, notamment :
  - Être failli(e) non réhabilité(e), mineur(e), incapable et condamné(e) à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
  - Être condamné(e) pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, et en raison de ma charge ne peut exercer le commerce.
- Ne pas être conjoint, ascendant ou descendant ou parent à 3 générations des familles du management de Tunisie Telecom, ou de l'un des membres de son Conseil d'Administration, ou l'un de ses Commissaires aux Comptes.
- Ne pas être actionnaire ou associé, directement ou indirectement, d'une société cliente, fournisseur ou prestataire de services pour Tunisie Télécom à laquelle je postule.
- Ne pas être membre de Conseil d'Administration d'une autre société.
- Ne pas être administrateur, directeur général, gérant ou salarié d'une société privée ayant des liens avec Tunisie Télécom.
- Ne pas avoir des contrats de prestations conclus directement par moi-même ou par personne interposée avec Tunisie Télécom ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec Tunisie Télécom.
- Ne pas être en situation de conflit d'intérêts au sens de la loi relative à la déclaration du patrimoine et d'intérêts, et à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts.
- Ne pas être frappé(e) des interdictions par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration.
- N'avoir occupé auparavant un poste politique.
- Ne pas être membre dirigeant d'un parti politique à l'échelle nationale, régionale ou locale.
- L'authenticité de toutes les données et pièces fournies dans le dossier de candidature.

**Fait à ....., le.....**

**SIGNATURE**

## Annexe 5 : Politique de Confidentialité

### سياسة حماية المعطيات الشخصية

طبقا لمقتضيات القانون الأساسي عدد 63 لسنة 2004 المؤرخ في 27 جويلية 2004 كما تم تنقيحه إثر انضمام الجمهورية التونسية إلى المعاهدة 108 لمجلس أوروبا عبر القانون الأساسي عدد 42 لسنة 2017 المؤرخ في 30 ماي 2017، يعلم المسؤول عن المعالجة الأشخاص المعنيين، بما يلي:

- المسؤول عن المعالجة هي وزارة تكنولوجيا الإتصال،
- سيتم تجميع المعطيات الشخصية على المنصة <https://choix.conseiltt.tn>، لغاية إختيار متصرف ممثل للدولة بمجلس إدارة الشركة الوطنية للإتصالات والتثبت من استجابته لشروط الترشح لهذه المهمة.
- تحتوي المعطيات الشخصية التي سيتم تجميعها ومعالجتها على:
  - الاسم واللقب
  - رقم بطاقة التعريف الوطنية
  - تاريخ الولادة
  - العنوان
  - رقم الهاتف الجوال
  - الشهادات العلمية
  - الخبرة المهنية
- تقتصر المعالجة على هذه الغاية المشروعة وإحترام مبدأ الضرورة والتناسب وعدم استخدام المعطيات الشخصية لغاية أخرى إلا بعد الموافقة المسبقة للشخص المعني.
- يلتزم المسؤول عن المعالجة بأخذ كل التدابير اللازمة لغاية تحيين المعطيات الشخصية التي يتم معالجتها.
- يتم معالجة معطيات الشخص المعني من قبل لجنة داخلية ملزمة بواجب السرّ المهني.
- لا يحيل المسؤول عن المعالجة المعطيات الشخصية للمعالجة للغير إلا بموافقة الشخص المعني أو بعد القيام بحجب هويته أو ترميز معطياته مما يمنع التعرف على هويته.
- يلتزم المسؤول عن المعالجة بإواء معطيات الشخص المعني على التراب التونسي وعدم إحالتها للخارج.
- يتمتع الشخص المعني بالحق في النفاذ لمعطياته الشخصية التي يتم تجميعها ومعالجتها والحصول على نسخة إلكترونية أو ورقية منها.
- يتخذ المسؤول عن المعالجة كل الإجراءات التقنية والتنظيمية والاحتياطات اللازمة للمحافظة على أمان المعطيات ومنع الغير من تعديلها أو الإضرار بها أو الاطلاع عليها دون موافقة الشخص المعني.
- يلتزم المسؤول عن المعالجة بالاحتفاظ بالمعطيات الشخصية للمعالجة لمدة كافية لبلوغ الغاية المحددة ويقوم بعد ذلك إما بحجب هوية الشخص المعني أو إعدام المعطيات.
- ينتفع الشخص المعني بالحق في طلب تصحيح أو تحيين المعطيات الشخصية وطلب فسخ المعطيات التي يعترض الشخص المعني على معالجتها.
- ينتفع الشخص المعني بالحق في الرجوع عن الموافقة على معالجة معطياته الشخصية.

تمارس الحقوق المنصوص عليها لدى المسؤول عن المعالجة عبر البريد الإلكتروني [secretariat.catt@etunisia.tn](mailto:secretariat.catt@etunisia.tn) كما تختص الهيئة الوطنية لحماية المعطيات الشخصية بالنظر في كل النزاعات في هذا المجال ويمكن رفع الشكايات أو التظلم لديها عبر البريد الإلكتروني [inpdp@inpdp.tn](mailto:inpdp@inpdp.tn).